

Luxembourg, le 18 août 2023

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de juin 2023.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 4 points de base à 4,42% en juin 2023, contre 4,38% en mai 2023 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a progressé de 5 millions d'euros durant le mois de juin pour s'élever à 221 millions d'euros par rapport à 216 millions en mai. En comparaison annuelle, le taux a progressé de 308 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a diminué de 116 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 6 points de base entre mai et juin pour s'établir à 3,79% en juin 2023. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées entre ces deux périodes a progressé de 10 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 286 millions d'euros en juin 2023. Par rapport à l'année précédente, le taux a progressé de 153 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 96 millions d'euros.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

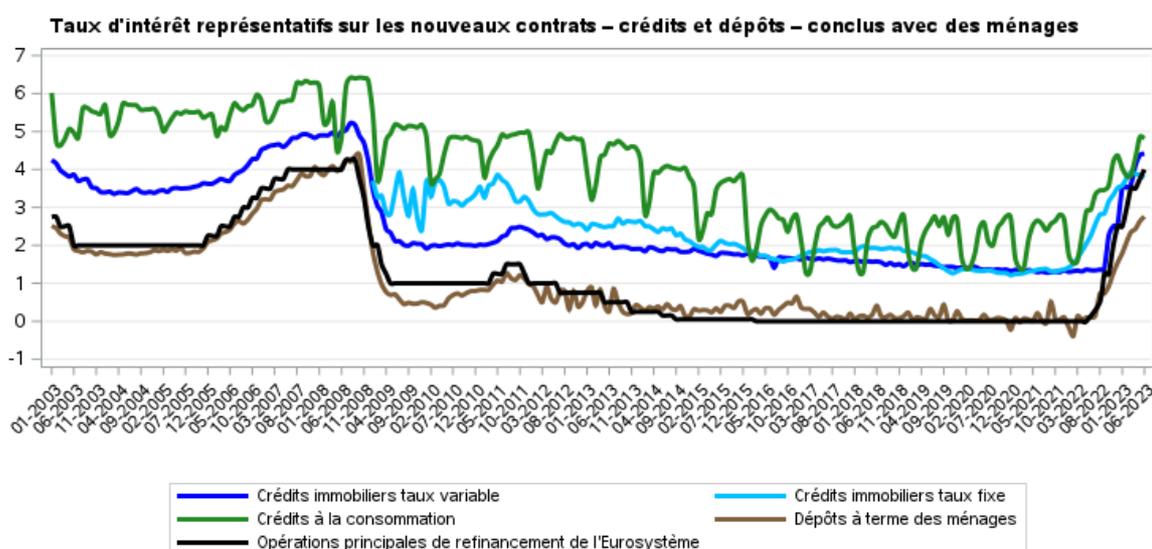
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

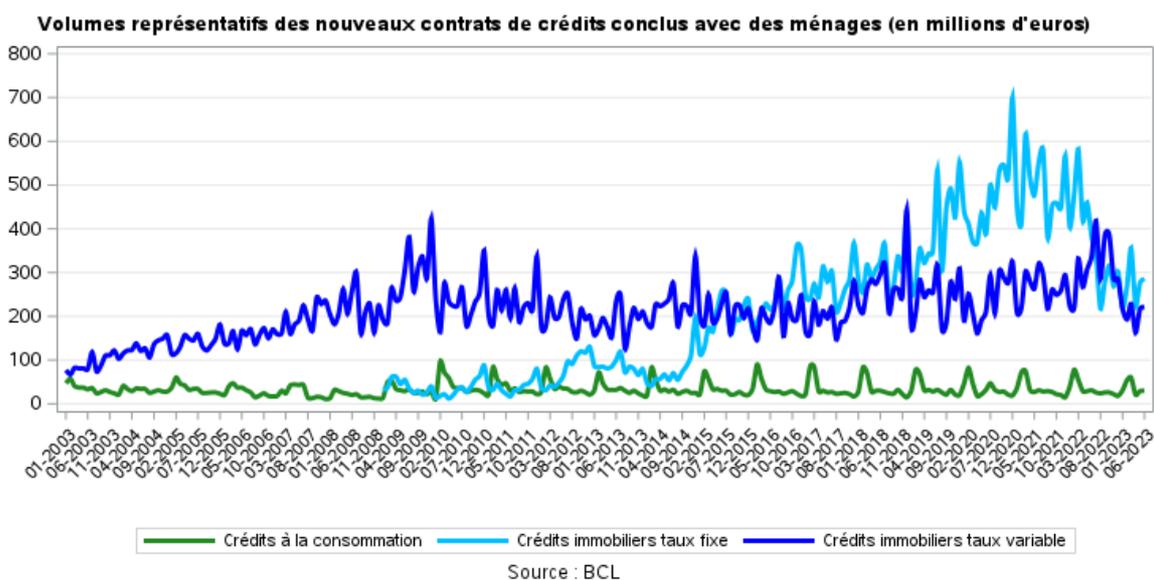
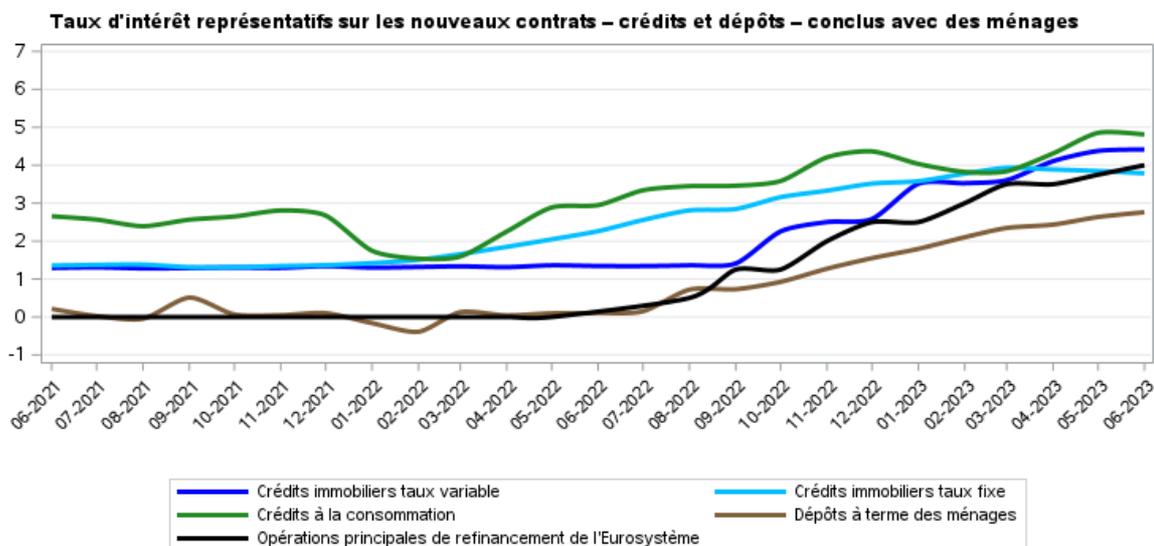
Sur les durées plus longues, les crédits immobiliers avec une fixation initiale du taux d'une durée supérieure à 10 ans ont diminué de 7 points de base pour s'établir à 3,73% en juin 2023. Le volume mensuel de ces créances nouvellement accordées a diminué de 2 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 225 millions d'euros en juin 2023. Par rapport à l'année passée, le taux a progressé de 143 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 81 millions d'euros. Il est important de noter que ce taux inclut des périodes de fixation initiales de taux supérieures à 10 ans et qu'il est calculé sur base d'un échantillon de banques. Le taux indiqué pour la période de fixation initiale est une moyenne pondérée prenant en compte les volumes des prêts octroyés. Les taux sur des prêts avec des périodes de fixation initiales très longues, comme par exemple 30 ans, peuvent donc être largement plus élevés que le taux moyen pondéré indiqué.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 4 points de base entre mai et juin pour s'établir à 4,81% en juin 2023 tandis que le volume d'activité a progressé de 1 million pour passer de 29 millions en mai à 30 millions en juin. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 186 points de base tandis que le volume d'activité a diminué de 1 million.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 263 points de base en mai 2023 à 276 points de base en juin 2023. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 265 points de base.



Le graphique qui suit fournit un aperçu détaillé sur l'évolution des taux d'intérêt au cours des deux dernières années.



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières (SNFs)

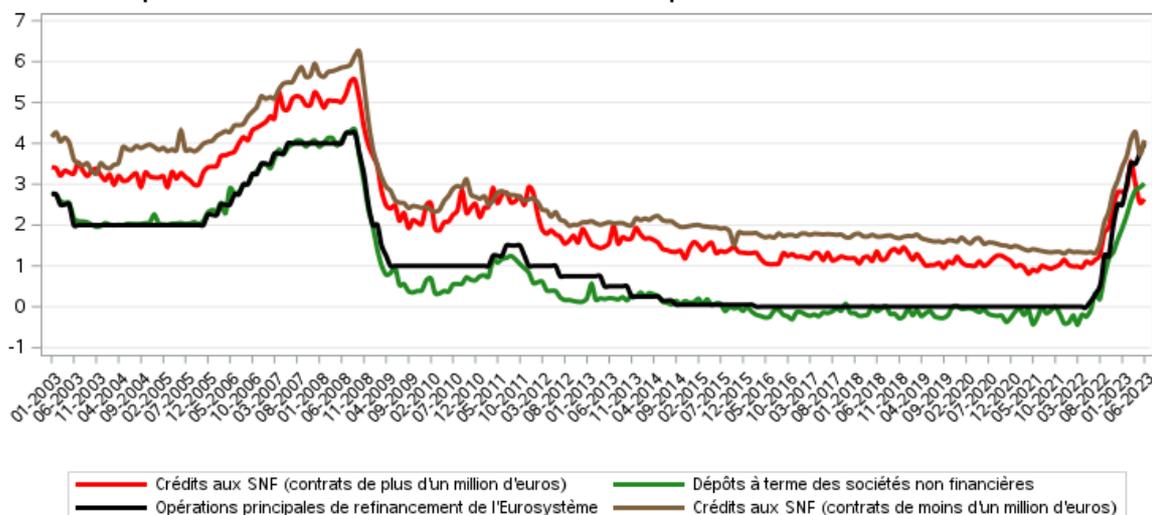
Le taux d'intérêt variable sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a progressé de 35 points de base sur base mensuelle à 4,08% en juin 2023 contre 3,73% en mai. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 11 millions d'euros pour s'établir à 132 millions d'euros en juin contre 121 millions en mai. En comparaison annuelle,

ce taux a progressé de 274 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 633 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 9 points de base sur un mois pour s'établir à 2,64% en juin 2023 contre 2,55% en mai. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 251 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 1 818 millions d'euros en juin 2023 contre 1 567 en mai. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 158 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 1 861 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a progressé de 10 points de base entre mai et juin pour atteindre 3,02% en juin 2023. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 309 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Source : BCL

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication

Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu